



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

enseignement à distance

Question écrite n° 118994

### Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le développement dans les établissements privés des initiatives d'enseignement à distance pour cette rentrée scolaire. L'intérêt réside dans une meilleure utilisation du temps de travail des enseignants en vue de satisfaire corrélativement les souhaits d'étude des élèves. Quand les moyens horaires ne suffisent pas pour mettre en oeuvre les options réclamées par les élèves, la mise en ligne des cours sous la direction d'un professeur qui suit à distance permet d'une part aux élèves de suivre un enseignement dont ils ne disposeraient pas autrement, d'autre part au corps enseignant de compléter leur temps de travail lorsque la demande est insuffisante dans leur matière. Il lui demande s'il ne pense pas tenter l'expérience de l'enseignement à distance pour les établissements publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118994

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 octobre 2011, page 10472

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)